

AUBAGNE, le 10 Avril 2015

**EXTRAITS du PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 AVRIL 2015**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 39
Excusés 4

(ayant donné procuration :
Mme Sylvia BARTHELEMY à M. Le Maire
M. Patrick ARNOUX à M. Gérard RAMPAL
M. Daniel FONTAINE à Mme Hélène LUNETTA,
Mme Magali GIOVANNANGELI à M. Denis GRANDJEAN).

A la délibération n° 08-090415, arrivée de Mme Sylvia BARTHELEMY

Présents 40
Excusés 3

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **10 Février 2015**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Comme le règlement l'exige, je propose de désigner le secrétaire de séance. C'est notre benjamin, M. Giovanni SCHIPANI, qui fera office de secrétaire s'il le veut bien. Merci à M. SCHIPANI qui l'accepte bien volontiers.

Avant d'aborder l'examen de l'Ordre du Jour, je souhaiterai au nom de tous les membres du Conseil Municipal renouveler nos plus sincères condoléances à Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint, dont nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de sa maman, ainsi qu'à Monsieur Bruno FOTI, Adjoint au Maire, qui lui a perdu son beau-père. Et nous joignons également nos plus sincères condoléances à Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Conseiller Municipal, qui a lui aussi perdu sa maman il y a quelques semaines de cela.

Permettez-moi, Messieurs, au nom du Conseil Municipal, de vous renouveler nos plus sincères condoléances.

Je vous demande encore quelques instants d'attention.

Vous le savez certainement, nous avons appris le décès, le 11 Février dernier, de Monsieur Jean-Louis BONIFFACY, qui fut Conseiller Municipal de 1983 à 1995, au sein de la municipalité dirigée successivement par M. Edmond GARCIN et M. Jean TARDITO.

Nous associons bien évidemment notre peine à celle de la famille et nous lui rendons ici hommage au sein de ce Conseil Municipal.

Dans un tout autre registre, je vous informe que la prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée au **Mardi 30 Juin 2015**.

Je vous fais également part des dates prévisionnelles pour les conseils municipaux de fin d'année, soit à la rentrée, nous vous proposons la date du **Mardi 13 Octobre** et, pour certainement le dernier de l'année, la date prévisionnelle est arrêtée au **Mardi 15 Décembre**

Chacun a certainement donc pu ouvrir ses chemises et trouver un certain nombre de documents. Vous devez trouver dans vos chemises :

- Un nouvel exemplaire du projet de délibération n° 22-090415 sur la demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection. Cette délibération prend en compte les montants H.T. et non T.T.C. de l'opération tels qu'ils avaient été proposés précédemment.

- Egalement, un nouveau projet de délibération que je vous propose de rajouter en n° 22bis-090415 qui fait suite à la délibération n° 22.

D'autre part, pour faire suite aux réunions notamment de la Commission « Education », et à la demande des élus d'Opposition, nous vous proposons de prendre en compte les remarques faites lors de cette commission qui, je le rappelle, se tenait le 3 Avril dernier, les documents que vous avez en mains étaient déjà prêts, mais nous avons souhaité néanmoins prendre en compte les remarques de l'Opposition et vous proposer un nouvel exemplaire du projet de délibération n° 23-090415 sur les activités de l'éducation, de la restauration, de l'enfance, de la petite

enfance et du Service des Sports et également un nouvel exemplaire du Règlement intérieur de la restauration qui correspond à la délibération n° 24-090415.

Ces délibérations se substituent aux délibérations que vous avez reçues.

Avant de passer à l'examen de l'Ordre du Jour, je souhaiterai souligner un événement politique majeur que sont les élections départementales.

Le 29 Mars dernier, les élections départementales ont eu lieu et des nouveaux conseillers départementaux ont été élus. En ce qui concerne le Canton d'Aubagne, qui regroupait les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Roquevaire, appelé Canton d'Aubagne, nous étions dans une configuration de triangulaire rare, dans ce département.

Sur le canton,

- Le binôme que je composais avec Mme BARTHELEMY « Pour un département gagnant » que nous représentions, a recueilli 40,5 % des suffrages
- Le binôme qui représentait la gauche plurielle a obtenu 32,4 %
- Le binôme composé du Front National a obtenu 27,1 %.

Il s'agit là des résultats du canton.

Sur la Ville d'Aubagne, les résultats sont les suivants :

- Le binôme « Pour un département gagnant » a remporté 43,6 % des suffrages,
- Le binôme « Gauche plurielle » 30,8 %
- Le binôme « Front National » 25,6 %

Je voulais tout d'abord saluer l'ensemble des candidats et des candidates qui se sont présentés à ces élections départementales et les remercier pour la bonne tenue du débat démocratique de ces semaines de campagne et pendant les deux tours d'élections qui ont eu lieu les 22 et 29 Mars dernier.

Bien évidemment, nous remercions, et je pense que l'ensemble des candidats le feront également avec moi, l'ensemble des électeurs de notre canton qui se sont déplacés à ce scrutin.

Et, en ce qui nous concerne, si vous le permettez, puisque avec Mme BARTHELEMY nous avons gagné ces élections départementales, nous souhaitons bien évidemment remercier celles et ceux qui ont bien sûr voté pour notre binôme.

Je rajouterai simplement, parce que tout le monde ne le sait peut-être pas aujourd'hui, que l'alternance politique sur le plan local s'est confirmée, au niveau du département, le 2 Avril dernier avec l'élection de Mme Martine VASSAL, en tant que Présidente du Conseil Départementale des Bouches-du-Rhône.

A la tête de l'exécutif départemental, en remplacement de M. Jean-Noël GUERINI, c'est dorénavant Martine VASSAL, représentant la droite républicaine et le centre, qui s'est engagée à assumer ses fonctions dans un esprit d'équité et de proximité.

Une nouvelle vision départementale se dessine qui permettra au Conseil Départemental d'être à la fois le garant scrupuleux de l'équilibre entre tous les territoires des Bouches-du-Rhône, qui permettra également à notre département d'être une terre attractive économiquement, exigeante socialement et équilibrée envers tous ses bassins de vie.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en préambule de ce Conseil Municipal.

Et nous allons pouvoir passer à l'examen de l'Ordre du Jour.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

**01-090415 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de la modification n° 10 du Plan d'Occupation des Sols ayant
pris valeur de Plan Local d'Urbanisme.**

L'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 10 du Plan d'Occupation des Sols a été prescrite par Arrêté du 10 Décembre 2014. Elle s'est tenue du 12 Janvier au 12 Février 2015.

La modification proposée traite des secteurs situés Chemin du Vallon des Gavots et de la Louve Nord, des ilots situés Chemin de la Pérussonne et Rue Ruer, de la suppression et de la modification d'emplacements réservés.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport et ses conclusions motivées remis le 6 Mars 2015, a émis un avis favorable au projet de modification à la mise en œuvre e la modification n° 10 qui prend place dans le processus d'évolution continue du document d'urbanisme.

Par cette délibération, il est proposé d'approuver le dossier de la modification n° 10 du Plan d'Occupation des Sols ayant pris valeur de Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Le dossier de la modification est tenu à la disposition des élus et du public dans les locaux des Services Techniques Municipaux, Service Urbanisme, 180 Traverse de la Vallée, La Tourtelle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La délibération n° **01-090415** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes WECKER et MELIN.

**02-090415 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Rétrocession par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de
l'Etoile à la ville des terrains « délaissés » du tramway.**

A la suite de la mise en service du tramway, la Ville d'Aubagne et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile doivent régulariser les emprises foncières sur lesquelles se situe la majeure partie de la plate-forme du tramway et de ses équipements.

En effet, par cette délibération, il est proposé d'autoriser l'acquisition par la commune auprès de la C.A.P.A.E. des emprises que cette dernière avait acquises dans la cadre de la réalisation du tramway. Cette rétrocession se fera moyennant la somme de 1 euro.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **02-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

**03-090415 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour
l'aménagement et la construction (S.E.M. FACONEO) :
Approbation de la modification des statuts.**

Afin de prendre en compte la modification de l'objet social de la Société Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'aménagement et la construction, les statuts ont dû être modifiés comme suit :

« Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement et de la réalisation d'infrastructures de transport public multimodales et d'équipements structurant mis en œuvre sur le territoire de ses actionnaires ».

Cette délibération permet ainsi d'approuver les nouveaux statuts de la S.E.M. FACONEO proposés à l'approbation de toutes les communes membres.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **03-090415** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes WECKER et MELIN.

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

**04-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Rectificatif du résultat de fonctionnement 2013.**

Cette délibération propose d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Principal et du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **04-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes WECKER et MELIN.

05-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte Administratif 2014 (Ville et Budget Annexe).

Le Compte Administratif 2014 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives de la commune au cours de l'année civile. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le comptable public.

L'arrêté des comptes 2014 est un préambule à la préparation budgétaire dans la mesure où les résultats seront repris dans le Budget Primitif de l'année 2015.

La réalisation des crédits ouverts a été la suivante :

- Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 97,7 %
- Les recettes de fonctionnement, quant à elles, à hauteur de 100,2 %

Le budget d'investissement a été réalisé à hauteur de 92 %

Au niveau des principaux indicateurs financiers, l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement, était en 2013 de 2,8 M.€, elle s'élève en 2014 à 3,7 M.€, donc en forte progression.

La dette a baissé de 5 M.€ pour descendre à 155,8 M.€ et la capacité de désendettement de la commune est passée de 57 années en 2013 à 42 années en 2014. Nous partons de loin, mais nous sommes sur le bon chemin.

Le besoin de financement qui était en 2013 de 3,1 M.€ s'élève en 2014 à 200.000 euros.

Le résultat final en 2014 qui sera reporté en recette à la Section de Fonctionnement est de 1,7 M.€. Il était en 2013 de 1,2 M.€, ce qui représente une progression de plus de 40 %.

Pour autant, comme nous l'avons annoncé, nous avons dû faire face à une baisse importante de nos ressources.

Les recettes au chapitre 74, c'est-à-dire les dotations de l'Etat, les recettes de subventions et les compensations fiscales, ont baissé de 9,3 %, soit 1,2 M.€ de moins dans le budget de la commune.

Mais aussi, nous avons dû intégrer la réforme des rythmes scolaires et assumer des frais financiers très élevés, essentiellement liés aux intérêts de la dette, à hauteur de 6,2 M.€.

Les choix de gestion que nous avons faits ont donc été responsables.

Nous avons baissé les charges à caractère général de 11,5 %. Les charges de personnel ont été maîtrisées.

Les charges de gestion courante sont restées stables au même niveau que 2013.

S'agissant des recettes fiscales, le choix de stabiliser les taux des impôts locaux a permis d'atténuer la pression fiscale que subissent les contribuables.

Au niveau de la Section d'Investissement, comme nous l'avions aussi annoncé, aucun emprunt n'a été contracté en 2014, les recettes composées essentiellement des dotations et fonds propres et des subventions d'investissement s'établissent à 9 M.€. Au-delà du remboursement du capital de la dette pour près de 5 M.€, divers travaux ont pu être réalisés.

Dans le secteur de la Jeunesse, le deuxième lot de la reconstruction de la Maison de Quartier de Palissy a été financé, ainsi que la sonorisation de la Maison de Quartier du Charrel et la rénovation intérieure de l'Espace Central Jeunes.

La médiathèque a bénéficié de plus de 300.000 € de travaux : rénovation de locaux, mise à jour du système informatique.

Des terrains de sport ont été rénovés à hauteur de 200.000 € ainsi que divers travaux d'aménagement dans les gymnases dont la toiture du Gymnase Mouren.

L'entretien et le renouvellement du patrimoine bâti s'est poursuivi avec les mises en sécurité, les mises aux normes incendie ou électriques, la réfection de toitures, façades dans les bâtiments communaux.

Plus de 2,3 M.€ de travaux ont été réalisés dans le cadre de l'aménagement urbain dont 960.000 € pour la voirie communale, les routes et 1 M.€ prévu en reports sur les acquisitions foncières précédentes.

Toutes ces opérations budgétaires sont conformes au Budget Primitif que nous avons voté. A cet effet, vous avez un comparatif Budget Primitif 2014/Compte Administratif 2014 dans vos documents.

Les finances de la Ville d'Aubagne sont donc aujourd'hui maîtrisées.

Cela atteste, comme nous nous y étions engagés, que l'équipe municipale en place dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit.

Au-delà des mots, ce sont bien des actes que nous mettons en conformité avec nos engagements. Cela s'apparente à de la transparence et à la confiance.

En conclusion pour ce Compte Administratif, malgré un environnement contraint national mais aussi local, nous avons pu dégager un résultat de 1,7 M.€, je le rappelle, supérieur de 500.000 € à 2013 à la gestion de 2013, sans augmentation d'impôts et sans nouvel emprunt. Ce chiffre aurait pu être largement supérieur.

Nous aurions pu améliorer ce résultat si nous n'avions pas eu à subir les mauvaises décisions d'un gouvernement aux abois et l'attitude inqualifiable de l'ancienne équipe du Conseil Général, version Jean-Noël GUERINI, qui n'a pas respecté

les engagements pris envers la Ville d'Aubagne. Chacun portera sur ce sujet sa propre appréciation !

Je vous remercie.

Par cette délibération, il est proposé d'approuver les résultats de la gestion de l'exercice 2014 (Compte Administratif) du Budget Principal et du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Avant le vote, Monsieur Le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Le Premier Adjoint, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération n° **05-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA (2), M. GRANDJEAN (2), Mmes WECKER et MELIN ; Abstentions de MM. ORIHUEL, RAMPAL (2), Mme HARKANE.

06-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal :
Exercice 2014 (Budget Ville et Budget Annexe).

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2014, le Compte de Gestion de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Le Trésorier Principal d'Aubagne,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Le Trésorier Principal, vu et vérifié par les services de la Trésorerie Générale,

Considérant que les résultats budgétaires décrits dans le Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif 2014 de la Ville et de son budget annexe,

VU l'examen en Commission Municipale, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur Le Trésorier Principal de la Ville d'Aubagne dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2014.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **06-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes WECKER et MELIN.

**07-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Affectation du résultat de fonctionnement 2014.**

Cette délibération propose d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Principal et du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **07-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes WECKER et MELIN.

**08-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Primitif 2015 (Ville et Budget Annexe).**

Dans la suite des documents à présenter ce soir, le Budget Primitif 2015 trace tous les mouvements comptables et financiers que nous allons réaliser au cours de cette année.

Nous avons présenté nos orientations budgétaires lors du dernier Conseil Municipal, les voici ce soir traduites en chiffres dans le budget 2015.

Ce Budget Primitif a été élaboré dans un contexte financier très dégradé, illustré par de nouveaux désengagements de l'Etat, mais aussi par la détérioration des taux d'intérêt calculé sur l'emprunt structuré indexé sur la parité Euro/Franc Suisse, fruit de l'engagement de la précédente majorité dans des emprunts toxiques.

Pour autant, notre stratégie financière reste celle de l'assainissement des finances tout en amorçant progressivement un nouveau programme d'investissement public local.

Ainsi, le budget 2015 traduit à la fois les contraintes externes qui impactent les finances de la commune, mais également les objectifs financiers que nous nous sommes fixés.

Tout d'abord, la Loi de Finances pour 2015 a été définitivement adoptée par l'Assemblée Nationale le 18 Décembre 2014 de même que la Loi de Finances rectificative pour 2014 et la loi de programmation des finances publiques 2014-2019.

La version finale de la Loi de Finances 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'Etat dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

Leur contribution a pris la forme d'une première baisse en 2014, sur les dotations qu'elles perçoivent de l'État, à hauteur de 1,5 milliards.

En 2015, une nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros, répétée en 2016 et 2017, sera opérée. Elle représente une diminution de plus de 9 % de leur principal concours financier, la Dotation Globale de Fonctionnement, et de plus ce sera 27 % d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur ces années-là.

Dans la Loi de Finances, il y avait aussi le Fonds de Soutien.

Créé dans la Loi de Finances 2014, le Fonds de Soutien a été mis en place par décret du 29 Avril 2014 afin d'aider les collectivités ayant souscrits des emprunts structurés à risque. D'un montant de 1,5 milliard, il est passé à 3 milliards en février 2015. C'est une mesure gouvernementale prise suite à la décision de la Banque Nationale Suisse de lever le cours plancher du Franc Suisse.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de 0,9 % en 2015 comme en 2014.

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C.) progressera en raison de l'accroissement de la péréquation horizontale permettant un soutien plus important aux communes et intercommunalités les moins riches. La part du F.P.I.C. pour la Commune d'Aubagne est estimée à hauteur de 250.000 € pour 2015.

Pour cette année 2015, nos contraintes financières seront les suivantes : 1,8 M.€. de charges exceptionnelles. C'est la dernière année de régularisation des comptes de tiers demandé par la Chambre Régionale des Comptes. Nous aurons 1.M.€. de remboursement de la soulte R.B.S. et 1,4 M.€. de moins de la Dotation Globale de Fonctionnement. Nous aurons également les contraintes de l'emprunt DEXIA. Nous avons fait une provision de 668.000 € en plus des intérêts à payer pour l'échéance du mois d'août qui présente un risque puisqu'on a vu qu'elle pouvait éventuellement passer à un taux de à 20 %. Nous avons provisionné pour cette échéance-là.

Nous allons aussi déposer 3 dossiers au Fonds de Soutien qui correspondent aux trois contrats éligibles détenus par la S.F.I.L. et DEXIA.

Nous avons ensuite des négociations en cours avec DEXIA, la S.F.I.L. et R.B.S.

Le budget pour cet exercice s'établira donc à 75,5 M.€. en fonctionnement et 13,9 M.€. en investissement.

Pour le Fonctionnement, les principaux postes de dépenses, nous continuerons à chercher des sources d'économies ; notre objectif étant de réaliser une baisse de 9 % encore cette année.

Au niveau des dépenses de personnel, les mesures d'augmentation légales seront bien entendu appliquées mais nous resterons dans un budget contraint.

S'agissant des subventions de fonctionnement que nous verserons en 2015, nous poursuivrons notre soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale. Le budget est en légère hausse par rapport à 2014 en raison d'une augmentation des contingents et participations obligatoires (S.D.I.S.) et des subventions de fonctionnement aux associations.

En ce qui concerne les subventions aux institutionnels, celle du C.C.A.S. par exemple, de 2,5 M.€, est reconduite conformément au réalisé de 2014.

Les frais financiers et provisions s'élèveront à 7 M.€. Un montant qui ferait frémir n'importe quelle autre collectivité, c'est le prix de l'inconséquente dette de la ville.

S'agissant de l'emprunt DEXIA, je vous rappelle que l'échéance du 1^{er} Février 2015 prévue au taux de 13,66 % a été ramenée par la banque à un taux de 8 %. En valeur, cela a représenté un gain pour la commune de 260.000 euros. Pour la prochaine échéance du mois d'août, comme je viens de le dire, nous avons prévu une provision puisque ce taux risque d'être très élevé.

Sur ce budget, au niveau des recettes, comme nous l'avions annoncé, elles se caractériseront par des taux de fiscalité inchangés, la somme des trois taxes directes locales s'élevant à 33 M.€. La Taxe d'Habitation reste à 22,01 %, la Taxe Foncière sur le Bâti : 34,08 % et la Taxe Foncière Non Bâti à 50,65 %, dont les taux identiques depuis 2013/2014 le seront en 2015.

Des dotations d'Etat sont en forte baisse pour 2015, - 1,4 M.€. et une hausse modérée des recettes tarifaires que nous ferons.

Au niveau de l'investissement, comme nous l'avons indiqué dans le Débat d'Orientations Budgétaires, la programmation pluriannuelle des investissements est estimée à un montant global de 25 M.€. à financer sur la période 2015-2019 hors remboursement de la dette.

Cette projection dépassant la capacité financière de la ville, une priorisation des investissements doit être faite, dont les projets engagés seront en priorité inscrits dans un programme pluriannuel d'investissement ainsi que les projets déjà financés.

Les investissements nécessaires au gros entretien du patrimoine municipal seront faits et les projets soutenus par les partenaires financiers sur le territoire (État, Conseil Général, Conseil Régional), et dont les soutiens financiers auront été notifiés, pourront être programmés dans le P.P.I.

Pour l'investissement toujours, les dépenses seront consacrées cette année encore à des travaux sur les bâtiments publics, la rénovation du patrimoine sportif et culturel, la propreté et la voirie, notamment l'éclairage public et l'aménagement de certains ronds-points.

De nouveaux projets vont être lancés tels la redynamisation du centre-ville et l'installation de caméras de vidéo protection, l'aménagement des Cours Foch et Barthélémy.

Les recettes d'investissement seront constituées par les ressources propres, le F.C.T.V.A., des cessions d'actifs et les subventions. Aucun nouvel emprunt n'est prévu durant cet exercice.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 6,2 M.€. Fin 2015, l'encours de la dette sera ramené à 149 M.€, nous aurons passé la barre des 150 M.€, soit près de 12 M.€. de moins en 2 années de gestion.

Comme conclusion, en dépit d'un contexte national très dégradé, marqué par une baisse forte des dotations de l'Etat et d'un contexte local peu favorable dû à

.../...

un fort endettement et des emprunts structurés, et à l'heure où de nombreuses communes n'ont pas hésité à augmenter les impôts pour compenser la baisse des dotations de l'Etat, nous avons fait le choix de poursuivre un programme d'assainissement des finances, porteur de confiance, sans abandonner une politique d'investissement.

Cette équation difficile est réalisée sans augmenter la pression fiscale ni remettre en cause la politique de désendettement grâce à des efforts courageux d'économies de fonctionnement.

Je vous remercie.

Par cette délibération, il convient d'adopter le Budget Primitif 2015 de la Ville et le Budget Primitif du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, arrêtés aux montants ci-après :

BUDGET VILLE 2015

Section d'Investissement reports compris	13.870.957,00 €
Section de Fonctionnement	75.545.181,29 €

BUDGET ANNEXE du

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2015

Section de Fonctionnement	697.726,32 €
---------------------------------	--------------

et d'approuver les taux communaux de la fiscalité directe locale à :

22,01 % pour la Taxe d'habitation,
34,08 % pour la Taxe du Foncier Bâti,
50,65 % pour la Taxe du Foncier Non Bâti.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **08-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstention de M. ORIHUEL. Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA (2), MM. GRANDJEAN (2), RAMPAL (2), Mmes HARKANE, WECKER et MELIN.

09-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Prise en compte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 18 Février 2015.

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges a présenté un rapport d'évaluation des transferts portant sur la répartition des attributions de compensation et des dotations de solidarité communautaire pour 2014. Ce rapport présenté au Conseil de Communauté du 2 Mars 2015 doit être présenté à l'approbation de chaque Conseil Municipal des communes membres.

Cette délibération propose de l'approuver.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **09-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

10-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Fixation du prix des copies pour les usagers utilisant les copieurs mis à leur disposition dans les services municipaux.

Par cette délibération, il est proposé d'actualiser et de fixer de nouveaux tarifs des photocopies pour les usagers qui souhaitent utiliser les photocopieurs mis à leur disposition dans les services municipaux.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **10-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

11-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Prix facturés par l'administration aux usagers demandant à cette dernière des copies de documents communicables.

Les citoyens peuvent consulter puis demander la reproduction de certains documents administratifs communicables.

A cet effet, par cette délibération, la Ville souhaite fixer une tarification adaptée à la reprographie de chaque acte.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **11-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-090415 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

**Financement des villes aux établissements privés sous contrat :
Avenant à la convention conclue avec l'Organisme de Gestion de l'Ecole Privée Sainte-Marie (O.G.E.C.).**

La présente délibération a pour objet d'approuver une modification à la transaction initiale convenue avec l'O.G.E.C. Sainte-Marie portant sur la base de calcul de la participation communale par élève et par année scolaire.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **12-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA (2), M. GRANDJEAN (2). Non-participation au vote de M. SCHIPANI.

13-090415 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Demande de subventions au Conseil Général dans le cadre du dispositif des dossiers de Proximité pour l'année 2015.

Dans le cadre des travaux d'investissement de la Ville et afin d'améliorer le paysage urbain, l'environnement et le cadre de vie des citoyens, les voies et les réseaux, la sécurité et le maintien en état et l'évolution de notre patrimoine, des réalisations sont prévues.

A ce titre, par cette délibération, il s'agit de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général à hauteur de 80 % du coût H.T. des travaux plafonnés à 75.000 euros par projet.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **13-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

14-090415 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux d'étanchéité et de toitures sur les bâtiments communaux.

Des travaux d'étanchéité et de toitures sont nécessaires pour assurer la pérennité des bâtiments, notamment dans les groupes scolaires, les équipements sportifs et les locaux administratifs.

A cet effet, cette délibération propose de solliciter une subvention.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **14-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

15-090415 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Demande de subvention exceptionnelle au Conseil Général pour les travaux liés aux locaux de l'Administration Municipale.

En vue de rationaliser le patrimoine communal et optimiser les espaces de travail, la Ville souhaite effectuer des travaux de rénovation et d'aménagement de certains locaux lui appartenant, travaux pour lesquels une subvention à caractère exceptionnel peut être consentie.

A cette fin, cette délibération a donc pour objet de solliciter la subvention.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **15-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

16-090415 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Renouvellement du Contrat d'Objectifs intervenu avec « Les Orgues ».

Cette délibération permet de renouveler le Contrat d'Objectifs avec l'Association « Les Orgues d'Aubagne » afin qu'elle poursuive sa mission de promotion de l'action culturelle et de lui verser à ce titre une subvention de fonctionnement de 6.000 €.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **16-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

17-090415 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Contrat d'Objectifs à intervenir avec « Piano Cantabile ».

Cette délibération propose la conclusion d'un nouveau Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Aubagne et l'Association « Piano Cantabile » pour promouvoir la formation artistique aux jeunes pianistes et de lui verser à ce titre une subvention de fonctionnement de 20.000 €.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **17-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

18-090415 à 20-090415 - Sur les rapports de Mme Geneviève MORFIN,
Adjointe au Maire -

Travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Sauveur

Demande de subventions au Conseil Général, au Conseil Régional et à la D.R.A.C.

Dans le cadre des travaux de réfection de l'Eglise Saint-Sauveur estimés à la somme de 233.000 euros, une première subvention à caractère exceptionnel au titre de la réserve sénatoriale a été consentie.

Aujourd'hui, cette délibération autorise le Conseil Municipal à solliciter l'octroi de nouvelles subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la D.R.A.C. et à engager les démarches nécessaires auprès de ces différents partenaires.

Ces délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Les délibérations n°s **18-090415** à **20-090415** sont adoptées à l'UNANIMITE.

21-090415 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -
Don de Stèle (relatif au génocide arménien).

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la donation de l'œuvre d'art commémorant le génocide arménien conçue par le sculpteur Alexandre AVAGYAN et réalisée par l'artisan Steve DELL'OVA. Il a été convenu que celle-ci soit installée au Cimetière de Fenestrelles.

L'inauguration aura lieu ce Samedi 11 Avril à 11 heures.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **21-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE »

22-090415 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Demande de subvention au Conseil Général pour la mise en œuvre de la vidéoprotection.

Dans le cadre de la réalisation du programme municipal et la mise en place du dispositif de vidéoprotection, il est proposé, par cette délibération, de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Général.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **22-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA (2), M. GRANDJEAN (2).

22Bis-090415 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

**Demande de subvention exceptionnelle au titre de la Réserve
Parlementaire Députés : Mise en œuvre de la vidéoprotection.**

Cette délibération a pour objet d'annuler et remplacer la délibération n° 19-100215 du Conseil Municipal du 10 Février 2015 portant sur les travaux de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection, suite à une erreur matérielle. Il s'agit du montant H.T. et non T.T.C. de l'opération.

La délibération n° **22Bis-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA (2), M. GRANDJEAN (2). Abstentions de Mmes WECKER et MELIN.

COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »

23-090415 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Activités de l'éducation, de la restauration, de l'enfance, de la petite enfance et du Service des Sports : Quotients et tarifs 2015-2016.

Cette délibération propose l'harmonisation de la mise à jour des tarifs à compter du 1^{er} Janvier de chaque année des activités de l'Education, de la Restauration, de l'Enfance, de la Petite Enfance et du Service des Sports.

Cette délibération permet la prise en compte de l'ensemble des modifications apportées.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **23-090415** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA (2), MM. GRANDJEAN (2), RAMPAL (2), Mme HARKANE.

24-090415 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

**Nouvelle condition d'accueil aux restaurants scolaires :
nouveau mode d'inscription : Approbation du Règlement Intérieur de la
restauration.**

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a conduit la Ville à enrichir son offre périéducatrice.

La ville souhaite rationaliser l'accueil des enfants au sein des restaurants scolaire et souhaite à cette fin établir un règlement intérieur de la restauration. Il définit les modalités d'inscription et crée un dossier unique d'inscription permettant ainsi une meilleure connaissance du nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires. Cette délibération propose au Conseil Municipal d'approuver ce Règlement Intérieur.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **24-090415** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA (2), MM. GRANDJEAN (2), RAMPAL (2), Mme HARKANE. Abstention de M. ORIHUEL,

25-090415 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

**Création de tarifs - Proposition de prestations exceptionnelles de la
Cuisine centrale.**

Pour répondre à une demande croissante des partenaires associatifs lors de manifestations organisées dans notre ville, la Cuisine Centrale participe à ces différents évènements sous la forme de prestations complémentaires.

Par cette délibération, il est proposé de valider une tarification spécifique à ce nouveau service.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **25-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

26-090415 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -

**Prestation d'accueil d'un groupe d'enfants en Centre de loisirs à Saint-
Vincent-les-Forts pour la Communauté de Communes Ubaye Serre-Ponçon.**

Cette délibération propose de réactualiser le tarif correspondant à la prestation d'accueil d'un groupe de 25 enfants à Saint-Vincent-Les Forts durant les mois de juillet et août 2015.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **26-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE »

**27-090415 - Sur le rapport de Mme Hélène TRIC, Adjointe au Maire -
Avenant n° 7 à la Convention de partenariat avec le Groupement de
Coopération Medico Sociale Alzheimer « Le Fil Rouge ».**

Par cette délibération, la Ville d'Aubagne entend poursuivre le dispositif mis en place avec le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer ».

A cette fin, cette délibération propose au Conseil Municipal la signature d'un nouvel avenant à la convention de partenariat initiale et le versement d'une subvention de fonctionnement de 15.000 €.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **27-090415** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme ARTARIA-AMARANTINIS.

**28-090415 - Sur le rapport de Mme Hélène TRIC, Adjointe au Maire -
Dispositif Seniors en Vacances : Convention de partenariat à intervenir
avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).**

Cette délibération permet la reconduction du dispositif Seniors en Vacances auquel la ville est inscrite depuis 2008 par la signature de la convention de partenariat avec l'A.N.C.V. Ce préalable indispensable permettra ensuite de répondre à l'appel à projets de la CARSAT et de prétendre ainsi à une contribution de cette dernière pour financer le transport non pris en charge par le dispositif.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **28-090415** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SANTE ET HUMANITAIRE »

**29-090415 - Sur le rapport de M. Mohammed SALEM, Adjoint au Maire -
Convention de Partenariat entre la Ville et le Collectif Santé Jeunes du
Pays d'Aubagne.**

Par cette délibération, il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et l'Association « Collectif Santé Jeunes du Pays aubagnais » qui œuvre à l'amélioration de la santé des jeunes aubagnais. Afin de soutenir cette association, une subvention de 10.000 euros lui sera octroyée.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **29-090415** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions Mmes WECKER et MELIN.

**30-090415 - Sur le rapport de M. Mohammed SALEM, Adjoint au Maire -
Convention de Partenariat entre la Ville et le Collectif Nutrition Santé.**

Cette délibération propose le renouvellement de la convention de partenariat conclue avec le Collectif Nutrition Santé afin de promouvoir l'éducation alimentaire et l'octroi d'une subvention de 10.000 €.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **30-090415** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes WECKER et MELIN.

VIE MUNICIPALE

**31-090415 - Sur le rapport de M. Le Maire -
Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le
Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 11 Juillet 2014.

--- ooo O ooo ---

Mesdames et Messieurs, le Conseil Municipal se termine.

Je remercie tous les Conseillers Municipaux de la Majorité et de l'Opposition, Mesdames et Messieurs qui êtes dans l'assistance d'avoir participé à ce Conseil Municipal très important, puisque c'était le vote du Budget, qui aura été, en tous cas de mon point de vue, riche d'échanges constructifs.

Bonne soirée à tout le monde.

La séance est levée à 21 heures 10.

